



no de résolution  
i annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

### **SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 22 SEPTEMBRE 2021, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU 1348 CHEMIN DES PATRIOTES À OTTERBURN PARK.**

---

#### Étaient présents :

Monsieur Jean-Yves Labadie, président et conseiller de Belœil  
Monsieur Robert Pelletier, deuxième vice-président et conseiller de McMasterville  
Monsieur Daniel Tétrault, premier vice-président et conseiller de Saint-Mathias-sur-Richelieu  
Monsieur Louis Côté, conseiller d'Otterburn Park  
Madame Mélanie Dupré, conseillère de Saint-Jean-Baptiste  
Madame Parise Godbout, conseillère de Sainte-Madeleine  
Monsieur Émile Grenon Gilbert, conseiller de Mont-Saint-Hilaire  
Monsieur Richard Pelletier, conseiller de Saint-Basile-le-Grand

#### Était absent :

#### Était également présent :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.

---

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2021
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Permanence de Emmanuel Grenier, technicien à l'opération
7. Prévisions budgétaires pour l'année 2022
8. Triennal 2022-2024
9. Prix de l'eau pour l'année 2022
10. Mandat d'un vérificateur pour l'année financière 2021
11. Consommation d'eau pour les mois de juin, juillet et août 2021
12. Divers
13. Interventions de l'assistance
14. Clôture de la séance



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

### POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 19 heures 48 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

### 21-09-030 POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Daniel Tétrault  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Louis Côté

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE**

### 21-09-031 POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Daniel Tétrault  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Richard Pelletier

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 juin 2021 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE**

### POINT 4. CORRESPONDANCE

- |        |          |   |
|--------|----------|---|
| 21-042 | 20-06-21 | Avis de recalcul du taux personnalisé 2021, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,94 \$.   |
| 21-043 | 20-06-21 | Avis de recalcul du taux personnalisé 2020, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,90 \$.   |
| 21-044 | 20-06-21 | Lettre de la Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, nous informant que le nouveau taux de versement périodique 2021 de la prime d'assurance relative à la santé et à la sécurité du travail s'établit maintenant à 1,98 \$.   |
| 21-045 | 23-06-21 | Lettre du Bureau de l'expertise en contrôle, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC), concernant la présence de cyanobactéries et les mesures recommandées quant à la surveillance de la source d'approvisionnement en eau potable et de l'installation de traitement. |
| 21-046 | 07-07-21 | Lettre de MONSIEUR ROBERT ARBOUR, CPA auditeur, CA, MPA INC., nous confirmant le montant des honoraires professionnels pour l'audit 2021 seront de 9 200 \$ avant les taxes applicables.  |
| 21-047 | 14-07-21 | Lettre de MONSIEUR NEIL BEAUDETTE, directeur de comptes, BANQUE NATIONALE DU CANADA, définissant la gratuité pour plusieurs opérations ou services bancaires et précisant les intérêts versés sur les soldes créditeurs dans l'entente de tarification échéant en mai 2023.   |
| 21-048 | 16-07-21 | Lettre de MONSIEUR LUC LAPLANTE, représentant syndical, TUAC SECTION LOCALE 501, nous transmettant le grief collectif numéro 68868 concernant une directive ayant pour objet le temps compensé et les heures accumulées.  |
| 21-049 | 20-07-21 | Lettre de MADAME JOSÉE LELIÈVRE, archiviste, MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous transmettant son rapport de gestion documentaire pour le mandat de 2021 et les recommandations pour 2022.  |
| 21-050 | 16-08-21 | Lettre de MONSIEUR DENIS LAPLANTE, directeur du développement durable, MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous demandant une copie des études de vulnérabilité de notre prise d'eau potable.  |



no de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

21-051 10-09-21 Lettre de MADAME CATHERINE MÉNARD, technicienne à l'opération, R.I.E.V.R., nous annonçant sa démission en date du 10 septembre 2021.

### 21-09-032 POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Robert Pelletier  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Louis Côté

**ET RÉSOLU QUE** le bordereau des déboursés numéro 21-05, du chèque numéro 20364 au chèque numéro 20398 du déboursé numéro 202100464 au déboursé numéro 202100676 pour un montant total de 905 159,51 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE**

### 21-09-033 POINT 6. PERMANENCE DE EMMANUEL GRENIER, TECHNICIEN À L'OPÉRATION

**ATTENDU QU'**il y a un poste de technicien à l'opération vacant à la suite de la démission de Catherine Ménard;

**ATTENDU QUE** Emmanuel Grenier occupe un poste de technicien à l'opération temporaire depuis le 17 septembre 2019 et cumule au 16 septembre 2021 3 744 heures;

**ATTENDU QUE** l'évaluation, en vue d'établir la permanence de Emmanuel Grenier, a été réalisée par le directeur technique le 16 septembre 2021;

**ATTENDU QUE** le directeur technique ainsi que le directeur général recommandent aux membres du conseil l'embauche de monsieur Emmanuel Grenier à titre d'employé permanent;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Louis Côté  
**APPUYÉ PAR** Madame Mélanie Dupré

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil approuve l'embauche de Emmanuel Grenier à titre de technicien à l'opération permanent;

**QUE** ladite permanence soit et est effective à compter du 22 septembre 2021.

**ADOPTÉE**

### 21-09-034 POINT 7. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2022

**ATTENDU QUE** les prévisions budgétaires pour l'année 2022 ont été préparées par le secrétaire-trésorier et le directeur technique;

**ATTENDU QUE** les prévisions budgétaires ont été soumises aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Daniel Tétrault  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Émile Grenon Gilbert

**ET RÉSOLU D'**adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2022 prévoyant des dépenses d'exploitation de 3 909 000 \$, des dépenses d'immobilisations de 2 005 800 \$, pour des dépenses totales de 5 914 800 \$ et une consommation totale estimée de 11 236 000 mètres cubes.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

### 21-09-035 POINT 8. TRIENNAL 2022-2024

**ATTENDU QUE** la Régie doit adopter une résolution concernant le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois prochaines années financières;

**ATTENDU QUE** le programme des immobilisations 2022-2024 a été soumis aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits

#### EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Louis Côté

**APPUYÉ PAR** Madame Parise Godbout

**ET RÉSOLU D'adopter** le programme des immobilisations 2022-2024 prévoyant des dépenses d'immobilisations pour l'an 2022 de 385 000 \$, et de 3 000 000 \$ pour 2023 et de 0 \$ pour 2024.

#### ADOPTÉE

### 21-09-036 POINT 9. PRIX DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2022

**ATTENDU QU'**en vertu de l'entente intermunicipale, signée en avril 2017 et approuvée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine est une cliente de la Régie relativement à la production de l'eau par la Centrale de traitement de l'eau;

**ATTENDU QUE**, conformément à ladite entente, il y a lieu de fixer le prix de l'eau consommée par la municipalité cliente;

**ATTENDU QUE** le prix de l'eau consommée a été fixé à 0,631 \$ par mètres cubes, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 par la résolution numéro 20-09-041;

**ATTENDU QU'**il est convenu que ce prix soit révisé annuellement pour refléter la variation des coûts de production d'eau potable;

#### EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Parise Godbout

**APPUYÉ PAR** Monsieur Émile Grenon Gilbert

**ET RÉSOLU DE** fixer le prix de l'eau consommée par la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine à 0,640 \$ par mètre cube, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**QUE** ce prix soit révisé annuellement par la suite au moment de l'adoption des prévisions budgétaires.

#### ADOPTÉE

### 21-09-037 POINT 10. MANDAT D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021

**ATTENDU QUE** le mandat d'un an avec la firme MPA représenté par monsieur Robert Arbour s'est terminé avec la vérification de l'année 2020;

**ATTENDU QUE** la firme MPA a déposé une offre de service pour la vérification du prochain exercice financier, soit l'année 2021;

**ATTENDU QUE** le coût pour la vérification de l'an 2020 était de 9 125 \$;

**ATTENDU QUE** la proposition reçue et annexée à la présente pour l'année 2021 est de 9 200 \$;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la proposition et s'en déclarent satisfaits;

#### EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Mélanie Dupré

**APPUYÉ PAR** Monsieur Robert Pelletier



no de résolution  
: annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

**ET RÉSOLU** de retenir les services de la firme MPA représentée par monsieur Robert Arbour, à titre de vérificateur pour la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, à raison d'un coût forfaitaire de 9 200 \$ pour l'exercice financier 2021, taxes en sus.

### **ADOPTÉE**

#### **POINT 11. CONSOMMATION D'EAU POUR LES MOIS DE JUIN, JUILLET ET AOÛT 2021**

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité pour les mois de juin, juillet et août 2021 sont joints au présent point.

#### **POINT 12. DIVERS**

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

#### **POINT 13. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune intervention de l'assistance.

21-09-038

#### **POINT 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Daniel Tétrault  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Émile Grenon Gilbert

**ET RÉSOLU QUE** la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

### **ADOPTÉE**

Il est 20 heures.

Jacques Drouin, ing.  
secrétaire-trésorier

Jean-Yves Labadie  
président



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de  
l'Eau de la Vallée du Richelieu**

